

Compte-rendu des activités du Comité d'Évaluation CE40 « Mathématiques » de l'ANR à l'occasion de l'AAPG 2026

L'objectif de ce texte est de fournir à la communauté mathématique française des informations sur le travail du comité d'évaluation CE40 « Mathématiques » de l'ANR lors de l'appel à projets générique 2026. Il propose à la fois un bilan commenté des résultats ainsi que certaines recommandations sur la rédaction des pré-propositions et des propositions qui pourront éventuellement s'avérer utiles à celles et ceux qui envisageraient de déposer lors de l'appel 2027.

Organisation du travail du CE40 à l'occasion de l'AAPG 2026

Le CE40 a compté 18 membres sur l'ensemble des deux phases, dont une présidente-référente et un vice-président qui en constituaient le bureau. Le CE40 est constitué annuellement. Le bureau choisit les membres, dont le mandat maximal est 3 ans, en veillant aux différents équilibres, notamment thématique, géographique, générationnel et de parité. Le travail du comité est accompagné par un chargé de projets scientifique (Eugenio Echagüe) et par un responsable scientifique pour les mathématiques à l'ANR (Mamadou Mboup) en tant qu'observateur. Ils n'interviennent ni dans les débats scientifiques, ni dans les décisions qui portent sur la sélection des propositions.

Le processus d'évaluation des propositions se déroule en deux phases :

- la phase 1 concerne l'évaluation des pré-propositions (instruments JCJC, PRC, PRME),
- la phase 2 correspond à l'évaluation
 - des propositions détaillées sélectionnées en phase 1,
 - des propositions non retenues mais apparaissant en liste complémentaire à l'issue de l'AAPG 2025 qui sont automatiquement sélectionnées en phase 2,
 - des propositions PRCI et PRCE.

Dans les deux phases, la sélection des pré-propositions et des propositions détaillées est collégiale. Elle s'effectue sur la base stricte des critères d'évaluation scientifique de l'AAPG publiés lors de l'appel¹.

Les questions d'impartialité dans le processus de sélection, comme l'absence de conflits d'intérêts, sont gérées très attentivement par l'ANR. En particulier, pour chaque (pré-)proposition, tout membre du comité ayant publié depuis moins de 5 ans avec ou appartenant au même laboratoire qu'un des membres du consortium ne rapporte pas sur cette (pré-)proposition, n'a accès à aucun document ou rapport sur celle-ci et n'assiste pas aux discussions portant sur cette (pré-)proposition. Cette règle s'applique bien évidemment aussi aux membres du bureau. En pratique, la réunion plénière de la phase 1 a eu lieu en distanciel sur 2 jours avec un support technique adéquat de l'ANR, qui a permis globalement un bon déroulement des discussions et de la gestion des conflits d'intérêts via des salles d'attente virtuelles. La réunion plénière de phase 2 a eu lieu en présentiel sur 3 jours et avec une gestion en direct des conflits d'intérêt.

En amont des réunions plénières, tous les membres du comité ont accès aux documents de soumission et aux rapports de toutes les (pré-)propositions pour lesquelles ils ne sont pas en conflit d'intérêts. Par ailleurs, en phase 2, le comité a également recours à des expertises externes, les experts retenus étant soumis aux mêmes règles d'impartialités. En amont de la réunion plénière du comité, les rapports externes sont communiqués à la personne ayant déposé la proposition. Cela ouvre un droit de réponse, qui doit être fondé exclusivement sur des éléments factuels déjà présents dans la proposition détaillée.

¹ Pour 2026, <https://anr.fr/fileadmin/aap/2026/anr-aapg-2026.pdf>
Pour 2027, <https://anr.fr/fileadmin/aap/2027/anr-aapg-2027.pdf>

Résultats du CE40 à l'AAPG 2026

Le nombre des pré-propositions déposées éligibles dans la phase 1 était de 124 hors PRCI (69 JCJC, 49 PRC, 6 PRME). Cela représente globalement une hausse de 12,7% par rapport à l'AAPG 2025 (110 projets éligibles en 2025), portée essentiellement par une augmentation de 35,3% sur l'instrument JCJC (51 pré-propositions JCJC éligibles en 2025), à mettre en balance avec une très forte baisse des pré-propositions PRME (13 en 2025). L'aide totale demandée en phase 1 était de 40,46 M€, ce qui représente un budget moyen de 326 k€, tous instruments confondus. Le comité a retenu 55 propositions pour la phase 2 (28 JCJC, 25 PRC, 2 PRME), soit un taux de réussite de presque 44,35%, inférieur à celui de l'an passé (51,82 % en 2025).

Cette année, les propositions de type PRCE accédaient directement à l'étape 2 sans dépôt de dossier scientifique initial à l'étape 1. Cependant, comme depuis déjà plusieurs années, aucun n'a été déposé. L'enveloppe budgétaire allouée au CE40 en phase 2 (hors PRCI) a été de 6,62 M€, n'incluant pas les fonds liés aux stratégies nationales en mathématiques et en intelligence artificielle. À l'issue de la réunion de phase 2, le budget alloué et les plans stratégiques ont permis de financer 28 projets dont 17 projets JCJC, 10 projets PRC et 1 projet PRME pour un total de 7,88 M€. Cela représente un taux de réussite provisoire de 50,9% en phase 2 hors PRCI, sensiblement inférieur à l'an passé (59,26 % en 2025). La baisse significative par rapport à 2025 d'environ 20,8 % (9,52 M€ en 2025) et du nombre de projets financés (32 en 2025) reflète notamment la baisse du budget alloué à l'ANR. La priorité mathématiques 2026 représente un budget de 1M€, ce qui se traduit par le financement d'environ 3 projets supplémentaires.

Le taux de réussite global hors PRCI est à ce jour de 22,5%. Au moment de l'écriture de ce rapport, le processus de sélection de l'AAPG n'est cependant pas terminé, certains projets en liste complémentaire pouvant être financés jusqu'à la fin de l'année, en fonction des reliquats et d'arbitrages à la fin de l'exercice budgétaire.

Commentaires généraux sur les projets évalués et recommandations pour l'AAPG 2027

Le maintien de la priorité nationale de l'ANR en mathématiques, qui a représenté une augmentation d'environ 15% des fonds alloués (10% en 2025), a permis le financement de projets supplémentaires mais ne compense pas l'impact des politiques plus restrictives sur le financement de la recherche toutes disciplines confondues. La hausse des dépôts, qui se poursuit notamment sur l'instrument JCJC, peut être la conséquence de bons taux de réussite de l'AAPG 2025, liés à un effet de nouveauté et à la forte publicité qui avait été faite sur cette priorité en 2024. Il faut toujours garder à l'esprit que l'enveloppe attribuée au comité, que ce soit le budget alloué ou le nombre-cible de projets, dépend à la fois du nombre de dépôts en phase 1 et de l'aide financière totale demandée par l'ensemble des dépôts.

En ce qui concerne l'instrument PRME, certaines propositions n'ont pas évité l'écueil, déjà discuté dans ce rapport les années précédentes, du caractère disparate et plus particulièrement de ne pas mettre en lumière une synergie nouvelle au sein de l'équipe, qui impliquerait l'ensemble des membres. Le comité aimerait rappeler qu'il attend des projets structurés comme tels au sein de cet instrument.

Pour tous les instruments, la liste des critères d'évaluation annoncés lors de l'appel revêt un caractère essentiel. Les membres du comité et l'ANR veillent tout au long de la procédure à ce que ces critères soient scrupuleusement respectés, y compris lorsque sont utilisées les expertises externes en phase 2. C'est exclusivement sur la base de ces critères que les rapports sont rédigés, que les points forts et points faibles de chaque proposition sont dégagés et que la sélection est effectuée. Rappelons ici

brièvement leur nature (nous renvoyons le lecteur au guide détaillé de l'appel pour une description complète).

- **La qualité et l'ambition scientifique du projet** s'apprécie au regard de son positionnement par rapport à l'état de l'art, des résultats visés, de la méthodologie envisagée et, en phase 2, de la discussion des risques impliqués. Ce critère est central dans l'appréciation du projet lors des deux phases.

- **L'organisation et la réalisation du projet** sont évaluées lors des deux phases sur la base des CV de la personne coordinatrice avec son taux d'implication et des responsables d'équipes-partenaires, de la description du rôle de chaque membre, de la stratégie de coordination/d'interaction, et, uniquement pour la phase 2, de la justification des moyens demandés. En particulier, un programme de travail est attendu pour le personnel non permanent demandé, et une attention particulière à son encadrement doit être portée. Les CV doivent inclure une liste commentée de publications significatives possiblement en lien avec le projet. Pour tous les instruments hormis JCJC, un dernier critère porte sur la complémentarité des contributions, celui-ci étant remplacé dans le cas des JCJC par l'apport du projet à la prise de responsabilité de la personne coordinatrice et au développement de son équipe. Le taux d'implication de la personne coordinatrice est demandé dès la phase 1 pour tous les instruments confondus, ainsi que celui de chaque membre de l'équipe pour les projets PRME, dès la phase 1 également. Un point particulier à souligner est que, pour tous les instruments, les compétences nécessaires pour réaliser le programme scientifique envisagé doivent être représentées au sein du consortium, à un niveau d'implication correspondant à l'ampleur du travail prévu. En effet, le projet doit montrer un équilibre entre les aspects novateurs et le caractère réaliste des tâches envisagées.

- **L'impact et les retombées du projet** sont évalués en phase 2 exclusivement. Sont appréciés à la fois l'impact scientifique et l'impact socio-économique éventuel des résultats attendus ainsi que la stratégie de diffusion et de valorisation. Dans le cas de l'instrument PRCE, une attention particulière est portée au potentiel d'innovation socio-économique du projet. Dans le cas de l'instrument PRCI, le bénéfice apporté par la collaboration internationale doit être soigneusement décrit.

Le comité souhaite rappeler que les personnes redéposant une pré-proposition et une proposition d'une année sur l'autre ont la possibilité de demander un effet-mémoire, c'est-à-dire que les rapports obtenus par celles-ci l'année précédente soient communiqués au comité avant la tenue des réunions plénières de phase 1 et de phase 2. Cette information peut être d'une grande utilité pour les membres du comité afin de mieux apprécier les raisons des choix stratégiques qui ont été faits sur une telle proposition. Les conditions pour qu'un dépôt soit considéré comme un re-dépôt figurent dans la page 23, paragraphe B.1 du Guide de l'appel à projets générique ([anr-aapg-2027-guide-v1.0.pdf](https://anr.fr/fr/detail/call/aapg-appel-a-projets-generique-2027/)).

Le budget d'une proposition doit être préparé avec rigueur, au regard des besoins réels impliqués par les objectifs scientifiques. Le comité a pu demander des ajustements financiers sur certains projets lorsque la demande de moyens lui semblait ne pas correspondre aux besoins du projet.

En conclusion, le comité a constaté avec satisfaction que la communauté a à nouveau montré tout son dynamisme en se mobilisant pour répondre en force à l'AAPG 2026. Il a jugé que les dépôts ont été globalement d'une qualité tout à fait remarquable. De fait, ce niveau extrêmement relevé a souvent rendu les arbitrages particulièrement délicats. Nous souhaitons à la communauté un succès au moins comparable lors de l'AAPG 2027 pour lequel les mathématiques font de nouveau partie des priorités stratégiques définies par l'État.

<https://anr.fr/fr/detail/call/aapg-appel-a-projets-generique-2027/>
<https://anr.fr/fileadmin/aap/2027/anr-aapg-2027-guide-v1.0.pdf>

Le bureau du Comité d'Evaluation « Mathématiques » (CE40) de l'ANR pour l'AAPG 2026